Nations Unies $A_{/72/PV}$ 116



Documents officiels

(Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Président :

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

New York

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/72/896)

Projet de résolution (A/72/896, paragraphe 89)

Le Président (parle en anglais) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution figurant au paragraphe 89 du document A/72/896.

À ce propos, comme le rapport du Groupe de travail spécial n'a été distribué que ce matin, il sera nécessaire de déroger à la disposition pertinente de l'article 78 du Règlement intérieur, qui se lit comme suit :

> « En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. »

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve ma proposition de déroger à l'article 78.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

> Le projet de résolution figurant au paragraphe 89 du document A/72/896 est adopté (résolution 72/313).

Le Président (parle en anglais) : Nous allons maintenant entendre des déclarations après l'adoption de la résolution.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, qui va s'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Boukadoum (Algérie) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, l'un des groupes interrégionaux les plus importants, composé de 120 États Membres.

Le Mouvement des pays non alignés tient à remercier le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Miroslav Lajčák, de l'intérêt qu'il porte au renforcement des travaux de l'Assemblée générale et de l'engagement dont il fait preuve à cet égard, et tout particulièrement, d'avoir inclus le souci de la transparence, de l'efficacité et du respect du principe de responsabilité pour ce qui est des travaux du Bureau du Président de l'Assemblée générale dans les priorités du mandat qui lui a été confié pour diriger l'Assemblée à sa soixante-douzième session. Le Mouvement remercie les Présidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et tous les États Membres de leurs efforts collectifs, qui ont permis à l'Assemblée générale d'adopter aujourd'hui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

18-28755(F)









par consensus la résolution 72/313, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui est un processus politique plutôt qu'une question de procédure et dont l'objectif principal est de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU au sein du système des Nations Unies dans son ensemble. Par conséquent, le processus de revitalisation doit être mené de façon inclusive, démocratique, transparente et efficace. Le Mouvement des pays non alignés est fermement convaincu que des efforts soutenus ont été déployés pour que les travaux de l'Assemblée générale soient mieux ciblés et plus pertinents. Cela a été une priorité depuis la cinquantehuitième session, et les efforts collectifs déployés par tous les États Membres au cours des sessions suivantes ont contribué à simplifier l'ordre du jour, à améliorer les pratiques et les méthodes de travail des grandes commissions et à renforcer le rôle du Bureau, le rôle et l'autorité du Président et le rôle de l'Assemblée dans le processus de sélection du Secrétaire général.

ce contexte, durant les soixante-Dans neuvième, soixante-dixième et soixante et onzième sessions, l'Assemblée générale a adopté trois résolutions historiques sur la revitalisation de ses travaux, à savoir les résolutions 69/321, 70/305 et 71/323, qui ont notamment permis d'améliorer le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général des Nations Unies, en particulier au moyen d'une lettre commune des Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pour lancer ce processus et grâce à l'organisation de dialogues informels avec les candidats au poste de Secrétaire général de l'ONU. Dans le cadre du processus de revitalisation, il a été également décidé que le Président de l'Assemblée générale devait prêter serment et observer un code de conduite et que des dialogues interactifs informels seraient tenus avec les candidats à ce poste. La pratique consistant à organiser des débats thématiques interactifs de haut niveau est également une conséquence directe du processus de revitalisation.

D'une part, le Mouvement des pays non alignés reste fermement convaincu qu'il faut redoubler d'efforts, avec l'appui et la volonté politique de tous les États Membres, pour faire des progrès supplémentaires, indispensables pour surmonter les divergences persistantes sur les diverses questions relatives aux

quatre groupes thématiques, qui sont liés entre eux. D'autre part, le Mouvement des pays non alignés tient à signaler que certains détails n'ont pas été bien précisés, notamment la méthode appliquée par les Présidents et le Secrétariat pour fixer les modalités du roulement. Nous regrettons que cette question n'ait pas été complètement réglée, en dépit des efforts déployés. À cet égard, il importe au plus haut point de procéder à une évaluation approfondie de l'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée générale et d'identifier clairement les causes profondes de tout manquement afin d'éliminer progressivement les difficultés qui empêchent le processus de revitalisation de l'Assemblée de réaliser pleinement son potentiel.

Le Mouvement des pays non alignés maintient que les principes de transparence, de respect du principe responsabilité et de coopération en toute bonne foi doivent continuer à guider les travaux de l'ONU. Nous adhérons pleinement à la lettre et à l'esprit des résolutions 69/321, 70/305 et 71/323, qui constituent désormais la pierre angulaire de l'évolution de la réforme de l'ONU, et nous espérons que l'esprit de ces résolutions sera strictement respecté. Le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'appui apporté par le Secrétariat aux processus intergouvernementaux et estime que l'amélioration continue de ces échanges pourrait accroître considérablement l'efficacité de ces processus, contribuant ainsi directement à la revitalisation de l'Assemblée générale.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés souligne une fois de plus que le renforcement des travaux de l'Assemblée générale permettra de faire de ce « principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU», à terme, un « authentique parlement universel des nations ». À cette fin, le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale joue un rôle clef dans le contexte de la réforme globale de l'ONU. Néanmoins, nous continuons d'insister sur le fait que les partenaires doivent faire preuve d'une plus grande souplesse et nous demandons que davantage de propositions du Mouvement des pays non alignés soient prises en compte dès l'élaboration de l'avant-projet. Je voudrais rappeler humblement que je m'exprime au nom de 120 États Membres.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Madagascar, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M^{me} **Razafitrimo** (Madagascar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du

2/8 18-28755

17/09/2018 A/72/PV.116

Groupe des États d'Afrique, qui s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

D'emblée, au nom du Groupe des États d'Afrique, je voudrais vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que les Présidents du Groupe spécial, d'avoir mené à bon terme les longues négociations sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ce qui nous a permis d'adopter aujourd'hui par consensus la résolution 72/313. Je tiens également à remercier le Secrétariat pour l'appui qu'il a apporté au cours de ce processus intergouvernemental. En tant que membres du Mouvement des pays non alignés, nous considérons que ce dernier a, comme d'habitude, fait preuve d'une grande souplesse. Nous adhérons au principe selon lequel les quatre groupes thématiques, qui constituent la base du processus de revitalisation, sont liés entre eux.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme l'importance de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Pour nous, il s'agit d'un processus politique plutôt que d'une question de procédure, dont l'objectif principal est de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU au sein du système des Nations Unies. Par conséquent, le processus de revitalisation doit être mené de façon inclusive, démocratique, transparente et efficace.

Le Groupe des États d'Afrique est fermement convaincu que les résolutions 69/321, 70/305 et 71/323, adoptées par l'Assemblée générale, constituent la pierre angulaire des résolutions sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. À ce titre, elles ont notamment prévu la tenue de dialogues informels avec les candidats au poste de Secrétaire général de l'ONU. Au titre de ces résolutions, il a été également décidé que le Président de l'Assemblée générale devait prêter serment et observer un code de conduite et que des dialogues interactifs informels seraient tenus avec les candidats à ce poste. La pratique consistant à organiser des débats thématiques interactifs de haut niveau est également une conséquence directe du processus de revitalisation.

Toutefois, certaines difficultés continuent d'empêcher le processus de revitalisation de l'Assemblée générale de réaliser pleinement son potentiel. À cet égard, il faut procéder à une évaluation approfondie de l'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et recenser clairement les causes profondes de tout manquement pour éliminer progressivement ces difficultés.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique estime qu'il convient de souligner que certains détails n'ont pas été bien précisés, notamment en ce qui concerne la méthode appliquée pour fixer les modalités du roulement. Nous regrettons que cette situation n'ait pas encore été réglée, en dépit des efforts déployés. Malgré cela, le Groupe des États d'Afrique a décidé de se rallier au consensus et demande, à cet égard, qu'il soit pris officiellement note de sa position sur cette question.

Enfin, nous insistons sur le fait que tous les États Membres doivent faire preuve d'une plus grande souplesse et sur la nécessité impérieuse d'œuvrer en faveur d'une Assemblée générale plus autonome, en s'abstenant d'empiéter sur ses pouvoirs ou ses fonctions.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Van Den Akker (Union européenne) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, de votre engagement personnel en faveur de ce point important de l'ordre du jour.

Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, je voudrais également remercier sincèrement les Coprésidents et leurs équipes respectives de leurs efforts et de leur sagesse et pour nous avoir guidés tout au long des négociations qui ont abouti à l'adoption de la résolution 72/313.

L'Union européenne et ses États membres se sont ralliés au consensus sur cette résolution, car nous sommes convaincus qu'elle a gagné en importance ces dernières années. Nous sommes déçus que le libellé de l'année dernière sur la participation de la société civile aux réunions de l'Assemblée générale n'ait pu être maintenu. Nous estimons qu'il est essentiel que l'ONU soit caractérisée par l'ouverture, la transparence et le respect du principe de responsabilité autant que possible et que la participation de la société civile est importante pour notre crédibilité en tant qu'Organisation.

En outre, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur le libellé concernant la mise à disposition du Bureau du Président de l'Assemblée générale des membres du personnel du Secrétariat.

Toutefois, sur ces deux questions, l'Union européenne et ses États membres s'inspireront du

18-28755 3/8

libellé adopté dans la résolution 71/323 de l'année dernière. Qu'il me soit permis également de remercier sincèrement le Secrétariat de l'appui qu'il a apporté tout au long de ce processus.

Le Président (parle en anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre de ce point de l'ordre du jour.

Je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, de la Croatie, et l'Ambassadrice María Emma Mejía Vélez, de la Colombie, Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, d'avoir mené avec tant de compétence les débats et les négociations complexes du Groupe. Je suis certain que les membres de l'Assemblée se joindront à moi pour leur exprimer notre sincère gratitude.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 121 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 31 de l'ordre du jour

Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. Dans sa résolution 58/316, l'Assemblée générale a décidé que ce point serait examiné tous les trois ans. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable d'inscrire ce point au projet d'ordre du jour de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 31 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 32 de l'ordre du jour

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Le Président (parle en anglais) : Les membres se souviendront qu'à sa 2e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. Dans sa résolution 55/285, l'Assemblée générale

a décidé que ce point serait examiné tous les trois ans à partir de sa cinquante-sixième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable d'inscrire ce point au projet d'ordre du jour de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 32 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 34 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

a) Prévention des conflits armés

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront qu'à sa 2e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable d'inscrire ce point au projet d'ordre du jour de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire le point 34 a) de l'ordre du jour au projet d'ordre du jour de sa soixante-treizième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 34 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront que, à sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question subsidiaire à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. Au titre de ce souspoint, j'ai reçu une lettre datée du 2 mai 2018, adressée par les Représentants permanents de la Finlande et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en leur qualité de Coprésidents du Groupe des amis de la médiation, demandant l'inscription de cette question subsidiaire au projet d'ordre du jour e la soixante-treizième session de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 34 b) et de l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-treizième session?

4/8 18-28755

17/09/2018 A/72/PV.116

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 34 b) et du point 34 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 36 de l'ordre du jour

Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront que, à sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. S'agissant de cette question, j'ai reçu du représentant du Brésil une lettre demandant de reporter l'examen de ce point à la soixante-treizième session de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de cette question et de l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-treizième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 36 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 40 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront que, à sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. S'agissant de cette question, j'ai reçu du Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 6 août 2018, demandant que l'examen de ce point de l'ordre du jour soit reporté à la soixante-treizième session de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de cette question et de l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-treizième session?

Il en est ainsi décidé.

M^{me} Simonyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait faire consigner que l'Arménie se dissocie de la décision d'inscrire

le point 40 au projet d'ordre du jour de la soixantetreizième session de l'Assemblée générale.

Le **Président** (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 40 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 41 de l'ordre du jour

Question de l'île comorienne de Mayotte

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront que, à sa 2e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour, étant entendu que l'Assemblée ne l'examinerait pas jusqu'à nouvel ordre. S'agissant de cette question, j'ai reçu de la Mission permanente des Comores auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 17 mai 2018 demandant l'inscription de cette question au projet d'ordre du jour de la soixante-treizième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire cette question au projet d'ordre du jour de sa soixante-treizième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 41 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 43 de l'ordre du jour

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront que, à sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-douzième session, en application de la décision 60/508 du 31 octobre 2005. Aux termes de la décision 60/508, l'Assemblée générale avait décidé que la question resterait inscrite à l'ordre du jour en vue d'être examiné sur notification d'un État Membre. En conséquence, cette question a été inscrite au projet d'ordre du jour de la soixante-treizième session.

Le **Président** (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 43 de l'ordre du jour?

18-28755 5/8

Il en est ainsi décidé.

Points 44 à 49 de l'ordre du jour

Question de Chypre

Agression armée contre la République démocratique du Congo

Question des îles Falkland (Malvinas)

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraquiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront que, à sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée a décidé d'inscrire les points 44 à 49 à l'ordre du jour de la soixante-douzième session, en application de l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe de sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004. Dans la résolution 58/316, l'Assemblée générale avait décidé que ces questions resteraient inscrites à l'ordre du jour en vue d'être examinés sur notification d'un État Membre. Ces questions ont donc été inscrites au projet d'ordre du jour de la soixante-treizième session.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen des points 44 à 49 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 88 de l'ordre du jour

Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront que, à sa 2e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. Dans sa résolution 71/292, l'Assemblée générale a décidé, conformément à l'Article 96 de la Charte des Nations Unies, de demander à la Cour internationale de Justice de donner, en vertu de l'article 65 de son Statut, un avis consultatif.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire cette question au projet d'ordre du jour de sa soixante-treizième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 88 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront que, à sa 2e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable d'inscrire cette question au projet d'ordre du jour de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire cette question au projet d'ordre du jour de sa soixante-treizième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 120 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 123 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront qu'à sa 2e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable d'inscrire cette question au projet d'ordre du jour de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire cette question au projet d'ordre du jour de sa soixante-treizième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 123 de l'ordre du jour?

6/8 18-28755

17/09/2018 A/72/PV.116

Il en est ainsi décidé.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. Dans sa résolution 55/285, l'Assemblée générale a décidé que cette question serait examinée tous les deux ans à partir de sa cinquante-sixième session. Je crois comprendre que cette question sera donc inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 124 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 155 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Le Président (parle en anglais): Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 155 de l'ordre du jour et d'inscrire cette question au projet d'ordre du jour de sa soixante-treizième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 155 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais): Je rappelle aux délégations que les points de l'ordre du jour ciaprès, sur lesquels l'Assemblée s'est prononcée lors de séances antérieures, restent à l'examen durant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale: les points 9, 14, 15, 19, 22, 22 b), 24, 24 a), 24 b), 29, 35, 37, 38, 55, 65, 72, 72 c), 73, 73 a) à c), 99, 99 cc),

107, 113, 114, 114 a) et b), 117, 127, 130, 133 à 137, 139 à 143, 145 à 154 et 156 à 165.

Comme les membres le savent, ces points sont inscrits au projet d'ordre du jour de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, à l'exception du point 114 b) de l'ordre du jour, intitulé « Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains », du point 135, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 », et du point 147, intitulé « Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire les points 9, 14, 15, 19, 22, 22 b), 24, 24 a) et b), 29, 35, 37, 38, 55, 65, 72, 72 c), 73, 73 a), 73 b) à c), 99, 99 cc), 107, 113, 114, 114 a), 117, 127, 130, 133, 134, 136, 137, 139 à 143, 145, 146, 148 à 154 et 156 à 165 au projet d'ordre du jour de sa soixante-treizième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais): Puis-je considérer que l'Assemblée a ainsi terminé l'examen des points 9, 14, 15, 19, 22, 22 b), 24, 24 a), 24 b), 29, 35, 37, 38, 55, 65, 72, 72 c), 73, 73 a), 73 b), 73 c), 99, 99 cc), 107, 113, 114, 114 a) et b), 117, 127, 130, 133 à 137, 139 à 143, 145 à 154 et 156 à 165 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président (parle en anglais) : J'appelle l'attention des membres sur la lettre du Président, datée du 16 septembre 2018, concernant la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose.

Les membres se souviendront que dans sa résolution 72/268 du 4 avril 2018, l'Assemblée a décidé que la réunion de haut niveau se tiendrait le deuxième jour du débat général de sa soixante-treizième session, de 10 h 30 à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, que la séance d'ouverture se tiendrait de 10 h 30 à 11 h 30 et que la séance plénière se tiendrait de 11 h 30 à 13 heures et de 15 heures à 17 h 30.

À cet égard, et comme annoncé dans la lettre susmentionnée, je propose, au titre du point 127 de l'ordre du jour, intitulé « Santé mondiale et politique étrangère », que la réunion de haut niveau se tienne de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, que la séance d'ouverture se tienne de 10 heures à 11 heures et

18-28755 **7/8**

que la séance plénière se tienne de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 h 30.

Pour que l'Assemblée générale puisse examiner cette proposition, elle doit d'abord convenir, en vertu de l'article 81 de son Règlement intérieur, de procéder à un nouvel examen de la disposition figurant aux paragraphes 1 et 3 de la résolution 72/268.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite procéder à un nouvel examen de la disposition figurant aux paragraphes 1 et 3 de la résolution 72/268?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais): Puis-je également considérer que l'Assemblée générale souhaite décider que la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose se tiendra le deuxième jour du débat général de sa soixante-treizième session, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, que la séance d'ouverture se tiendra de 10 heures à 11 heures et la séance plénière de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 h 30?

Il en est ainsi décidé

Le Président (parle en anglais): Avant de lever la séance, je voudrais consulter les membres en vue d'inviter, comme je le mentionne dans ma lettre en date du 14 septembre 2018, les orateurs suivants à faire une déclaration durant la séance plénière commémorative qui doit se tenir le 21 septembre 2018 pour rendre hommage à feu le Secrétaire général Kofi Annan : M. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général de l'ONU; M^{me} Mary Robinson, ancienne Présidente de l'Irlande et membre des Sages; M^{me} Nane Annan, épouse de Kofi Annan; M. Iqbal Riza, ancien Secrétaire général adjoint et Chef de Cabinet; M^{me} Anastasiya Delenda, ancienne membre du personnel du Cabinet du Secrétaire général; et un membre de la famille de feu le Secrétaire général Kofi Annan qui s'exprimera au nom de ses enfants.

Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter ces orateurs à faire une déclaration à l'occasion de la séance commémorative?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : J'informe également les États Membres que, comme annoncé dans le Journal des Nations Unies d'aujourd'hui, la séance de clôture de la soixante-douzième session se tiendra cet après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 11 heures.

8/8